

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 11 décembre 2020

RÉVEILLON DE LA ST-SYLVESTRE

Mobilisation des forces de sécurité et de secours à l'occasion de la Saint-Sylvestre

En cette fin d'année, les forces de l'ordre et de secours sont fortement mobilisées sur l'ensemble du territoire mosellan, afin de veiller à la sécurité des personnes et des biens, et d'assurer le respect des mesures de couvre-feu, mis en place entre 20h00 et 06h00, y compris le 31 décembre 2020.

Des contrôles sont réalisés quotidiennement, et sont renforcés dans la nuit du 31 décembre 2020 au 1^{er} janvier 2021, avec quelques des effectifs mobilisés en nombre.

Les forces de sécurité seront particulièrement intransigeantes à l'encontre des rassemblements non autorisés et des fêtes dites « sauvages ».

Pour rappel, seuls les déplacements dérogatoires sont autorisés, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement, pour les motifs suivants :

- motif professionnel,
- motif de santé,
- motif familial impérieux, la garde d'enfant ;
- assistance aux personnes handicapées, vulnérables ou précaires,
- missions d'intérêt général,
- déplacement bref dans un rayon d'1 km autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Le soir du réveillon du 31 décembre 2020, il n'est pas possible de se retrouver sur la voie publique pour souhaiter la bonne année à ses voisins.

Il est également rappelé que tout rassemblement de plus de 6 personnes sur la voie publique en journée est interdit.

En cas de non-respect du couvre-feu, les contrevenants risquent une amende de 135€.

Le milieu hospitalier demeure très en tension, pour partie avec les patients de la Covid-19 mais aussi avec les autres pathologies. L'hôpital est traditionnellement fortement sollicité durant cette période de l'année : il y a peu de marge de sécurité, toute reprise de l'épidémie serait difficile à gérer pour le secteur médical.

Plus que jamais, la responsabilité de tous est importante. Si le Gouvernement a souhaité permettre aux familles de se retrouver pour les fêtes de fin d'année, en petit comité, il faut absolument éviter que cela ne se traduise par un rebond épidémique. Ainsi, il est aujourd'hui essentiel de respecter

scrupuleusement les principes du couvre-feu (entre 20h00 et 06h00, y compris le soir du 31 décembre 2020) et de limiter au maximum les rassemblements, notamment le soir de la Saint-Sylvestre.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle